



DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Établi conformément aux articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISE LE PROGRAMME

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Exclusive Networks (la « **Société** ») en date du 21 juin 2022, dans le cadre de sa 12^{ème} résolution, a renouvelé pour une durée de 18 mois l'autorisation donnée à la Société de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le règlement (CE) européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et les règlements de la Commission européenne qui lui sont rattachés (règlement délégué).

A ce jour, la Société a procédé à des rachats d'actions de la Société dans le cadre du contrat de liquidité signé avec Kepler Cheuvreux le 6 décembre 2021

NOMBRE D' ACTIONS ET PART DU CAPITAL DETENUS PAR LA SOCIETE

Au 31 janvier 2023, le nombre total d'actions Exclusive Networks détenues directement par la Société était de 34 910 actions, détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Les achats d'actions permettraient à la Société d'opérer sur ses actions (y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés), notamment avec les finalités suivantes sous réserve d'ajustements rendus nécessaires par le règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et les règlements de la commission européenne qui lui sont rattachés et les pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- honorer les obligations liées à des attributions d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- remettre des actions dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler des actions conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 1^{er} septembre 2021 aux termes de la 12^{ème} résolution ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.



PART MAXIMALE DU CAPITAL SUSCEPTIBLE D'ÊTRE ACQUISE, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTERISTIQUES DES TITRES, PRIX MAXIMUM D'ACHAT

La part maximale du capital susceptible d'être acquise est de 10% du capital social. Cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Le prix maximum d'achat par action est de 30 euros. Le montant maximum global affecté au programme de rachat d'actions ne pourra excéder 100 millions d'euros.

DUREE ET CALENDRIER DU PROGRAMME DE RACHAT

Les rachats d'actions pourront s'échelonner sur une période de dix-huit mois à compter du 21 juin 2022.

FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT

Les rachats d'actions seront financés par la trésorerie disponible de la Société.

A propos d'Exclusive Networks

Exclusive Networks (EXN) est un spécialiste mondial de la cybersécurité qui propose à ses partenaires et à ses clients finaux une large gamme de services et de produits par le biais d'itinéraires de commercialisation éprouvés. Avec des bureaux dans plus de 45 pays et la capacité de servir des clients dans plus de 170 pays, nous combinons une perspective locale avec l'échelle et la livraison d'une organisation mondiale unique.

Notre portefeuille de fournisseurs, le meilleur de sa catégorie, est soigneusement sélectionné parmi les principaux acteurs du secteur. Nos services, qui vont de la sécurité gérée à l'accréditation et à la formation techniques spécialisées, tirent parti de l'évolution rapide des technologies et des modèles commerciaux. Pour plus d'informations, consultez le site www.exclusive-networks.com.